



RAPPORT DU PRESIDENT

2

QUALITE

0

ET COÛT

1

DE LA COLLECTE

ET DE L'ELIMINATION

9

DES DECHETS

MENAGERS



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain



A - Contexte général

2019 a vu l'aménagement d'une recyclerie à Ambérieu-en-Bugey. Installée dans un local de 800 m² acheté par la CCPA, elle est gérée par l'association LA RENOVERIE.

Avec la conteneurisation de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes, tous les foyers du territoire sont désormais équipés de bacs pour les ordures ménagères résiduelles.

Loyettes, Saint-Rambert-en-Bugey et Saint-Jean-de-Niost sont venues compléter la liste des communes dotées de PAV enterrés.

Enfin, le renouvellement des marchés a été signé pour la gestion des 7 déchèteries (TRIALP pour le haut de quai, MARCELPOIL-BRIOR'D'URES pour le bas de quai) et pour la collecte des emballages et journaux-magazines sur le territoire de l'ex CCRCP (SME ENVIRONNEMENT).

► Collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue en porte à porte par les agents de l'intercommunalité excepté pour les communes de l'ex CCRCP où un marché de prestations est signé avec la société BRIOR'D'URES.

► Traitement des ordures ménagères

Les déchets sont dirigés à Viriat, dans l'usine de méthanisation OVADE ou, pour l'ex CCRCP, au SITOM Nord Isère. Au total, 14 550 tonnes ont été traitées en 2019 (188 kg/hab).

► Collecte sélective :

son mode opératoire :

a - pour les emballages et journaux-magazines : en porte à porte, tous les quinze jours par les agents de la collectivité, ou en apport volontaire pour l'ex CCRCP (marché SME ENVIRONNEMENT). Au total, 2 119 tonnes ont été expédiées dans les différentes filières de tri (27,4 kg/hab). Un tonnage important de papiers reste stocké au centre de tri.

b - en apport volontaire pour le verre : les 336 conteneurs, répartis dans toutes les communes de la CCPA, ont permis aux entreprises GUERIN, BRIOR'D'URES, et SME ENVIRONNEMENT de collecter 2 774 tonnes en 2019, représentant 36 kg / habitant.

► Déchèteries

En 2019, la déchèterie d'Ambérieu-en-Bugey a accueilli un total de 5 277 tonnes (- 4 %) de déchets (cartons, bois, ferrailles, gravats, encombrants, déchets verts, pneus, huiles, batteries, D.M.S.), celle de Lagnieu 3 175 tonnes (- 12,2 %), celle de Meximieux 5 389 tonnes (+2,4 %), celle de Loyettes 2 932 tonnes (+15,9 %), celle de Villebois 1 483 tonnes (+ 8,2 %), celle de Saint-Rambert-en-Bugey 1 109 tonnes (- 21,8 %) et celle de Lhuis 1 678 tonnes (+ 3,1 %).

Des collectes gratuites sont également mises en place sur les déchèteries. A ce titre, 866 tonnes de DEEE, 1 761 tonnes de mobilier, 74 tonnes de déchets Eco DDS et 114 tonnes de textiles ont pu être valorisées.

▼ **B - Moyens dégagés par l'intercommunalité pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en 2019**

Un responsable du service collecte et gestion des déchets encadre les agents répartis comme suit :

- 20 agents affectés à la collecte des OMR
- 7 agents affectés à la collecte sélective
- 1 chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets
- 1 assistante opérationnelle de collecte des déchets
- 1 agent de quai de transfert
- 1 assistant de prévention déchets et protection de l'environnement
- 1 mécanicien

La masse salariale totale s'est élevée à 1 484 912,99 €.



C - Coûts observés en 2019

Les dépenses incluent celles liées à l'amortissement des investissements.
Les recettes incluent celles liées au FCTVA et aux subventions d'investissement.



Coût de la collecte classique (dépenses : 2 129 537 € ; recettes : 443 292 €)

Il est de 1 686 245 €.

La maintenance des véhicules OM s'élève à 86 801 €.

Les recettes proviennent essentiellement de la redevance spéciale (357 581 €).

Le coût net par habitant est de 21,83 €, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2018.



Coût du traitement (dépenses : 2 592 848 € ; recettes : 39 579 €).

Le traitement des O.M. a coûté 2 553 269 €.

Le coût par habitant est de 33,05 €, soit une diminution de 2,2 % par rapport à 2018.



Coût de la collecte sélective (porte à porte et apport volontaire) (dépenses : 1 767 616 € ; recettes : 930 989 €)

Le coût de la collecte sélective est de 836 627 €.

La maintenance des véhicules CS s'élève à 77 715 €.

Le coût par habitant est de 10,83 €, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2018, justifiée par une hausse des frais de maintenance des véhicules.



Coûts divers

Dans ce chapitre, il faut intégrer toutes les dépenses relatives aux ordures ménagères non affectées spécifiquement à la collecte ou au traitement ; il s'agit principalement des salaires du chef de site, de son adjointe et de l'agent du quai de transfert (pour la fraction non prise en compte par Organom).

Le coût par habitant s'élève à 4,17 €.



Coût de l'exploitation des déchèteries

(dépenses : 3 222 579 € ; recettes : 336 402 €)

En 2019, la gestion des 7 déchèteries a coûté 2 856 177 €.

Le coût par habitant s'élève à 36,97 €, soit une augmentation de 34,4 % par rapport à 2018.

Les raisons de cette augmentation sont multiples : plus large ouverture au public, dotations aux amortissements plus importants (travaux), diminution du FCTVA.



D - Mode de financement

Au total, le coût de la gestion des déchets (O.M., collecte sélective, déchèteries), pour l'année 2019, a été de 107 € par habitant.

Le coût de la collecte et du traitement est financé en partie par la TiEOM.
7 391 060 € perçus directement par la Communauté de communes.